

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt deux le dix-huit février à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mme CARRE Annick, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mme LELOUP Sylvie, Mme SONGY Catherine.

Mr Jean-Emmanuel DA CUNHA a donné pouvoir à Mme Noémie HOFFMANN,
Mme Sylvie LELOUP a donné pouvoir à Mr Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Gilbert PERNET est désigné pour remplir cette fonction.

PRET POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE HAUT :

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir :

Acquisition d'un terrain sis rue de Haut cadastré :

- A 465 d'une contenance de 05a 15ca,
 - A 466 d'une contenance de 01a 74ca,
 - A 628 d'une contenance de 06a 57ca
- Total..... 13a 46ca

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

▪ Montant de l'Acquisition et frais de notaire :	107 400.00 €
▪ Subvention (s) :	0.00 €
▪ Court terme FCTVA :	0.00 €
▪ Autofinancement :	0.00 €

Emprunt sollicité au C.A.M.

* **PRET MOYEN TERME** : 107 400.00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 107 400.00 Euros, au **taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement **s'effectuera en 8 années à partir de 2022 par périodicités Trimestrielles Frais de dossier : OFFERT.**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Bruno ADNET, Maire de Matougues, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

RETROCESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN A M ET MME A. CUVILLIER :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la construction de la Micro crèche, Impasse des Cerisiers, il s'avérait nécessaire de rétrocéder une partie de la parcelle ZL 147 au riverain M et Mme Arnaud CUVILLIER.

Le devis du Cabinet de géomètre expert Piechowski-Leblanc-Breton s'élève à 585.90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** de rétrocéder une partie de la parcelle ZL 147 à M et Mme Arnaud CUVILLIER,
- **Approuve** le devis du Cabinet de géomètre-expert Piechowski-Leblanc-Breton qui s'élève à 585.90 €,
- **Donne** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'école, les élèves de CM1/CM2 ont axé leur travail sur l'environnement et souhaite approfondir leur démarche en organisant un voyage scolaire sur le thème « La découverte du milieu marin ».

Ce voyage d'une durée de 5 jours se déroulerait du 4 au 8 avril 2022 à Batz-sur-Mer. Un effectif de 24 élèves est concerné et sera associé à la classe de CM1/CM2 de Vraux. Neuf élèves résident dans notre commune, c'est à ce titre que la coopérative scolaire sollicite une subvention de 30 euros par élèves soit 270 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Verser** une subvention de 30 € par élève soit **270 €**,
- **Donner tous pouvoirs** à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de verser une subvention de 166.10 € au comité des fêtes pour rembourser la fourniture des repas de Mc Do pour le centre de loisirs de Février.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De verser** une subvention de **166.10 €** au Comité des Fêtes de Matougues,
- **De donner** tous pouvoirs à Mr le Maire, pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

POINT SUR LES TRAVAUX MICRO CRECHE - 5 LOGEMENTS ET TRAVAUX DE VOIRIE PLACE JEAN MOULIN, RUE DU MOULIN ET RUE DE L'EGLISE :

Mr Gilbert PERNET indique que l'Impasse des Cerisiers a été goudronnée, ainsi que les trottoirs.

Micro crèche : La réception est prévue le 8 mars 2022.

Logements inter-générationnels : la pré-réception a été effectuée le 11 février 2022, la fin du chantier est prévue le 15 mars 2022.

Place Jean Moulin, rue du Moulin et rue de l'Eglise : les enrobés doivent être réalisés début mars.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL indique que des panneaux « Arrêt Minute » seront mis en place devant la boulangerie, ainsi que devant les distributeurs de produits fermiers et de pizzas.

ILLUMINATIONS DE NOEL :

Un groupe de travail s'est formé afin d'étudier la faisabilité d'illuminer la RD3, la mairie.

Ce groupe est composé de :

Mr Thierry Gauthier-Gensoul, Adjoint

Mr Gilbert Pernet, Adjoint

Mr Jérémy Adam, Conseiller municipal

Mr Alexandre Wallgraeve, Conseiller municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H05.

**Le Maire,
Bruno ADNET**